

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 26 juin 2025

L'an 2025 et le 26 juin à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 19 juin 2025.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

Délibération N° 26-06-2025 / N°120A

Étaient présents les membres en exercice : 77

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Paul Hemery, Pierre Barrois, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, , Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 99

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Florence Dambreville, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Arnauld Ricq, Olivier Gallet, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier,

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Stéphane Loquet suppléé par Maxime Desaulty, Jean-Pierre Marrochini suppléé par Jonathan Rogez, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour,

Absents excusés : Gérard Nicolle, Sébastien Henquenet, Freddy Balavoine

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien

Bertout procuration à Sylvie Gabez, Alexandre Hulot procuration à Jacques Nick, , Harold Tétu procuration à Jean-Marie Dufay, Michel Petit procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier procuration à Stéphane Gomes, Sabine Surelle procuration à Pascal Mestan, Jean-Michel Delannoy procuration à Michel Seroux, Philippe Lefebvre procuration à André Michel, Ludovic Degouve procuration à Marc Degrendele, Jean-Michel Schulz procuration à Yannick Barlet, René Pruvost procuration à Anne-Sophie Larivière, Serge Leu procuration à Dominique Verdel, Roland Descamps procuration à Marie Bernard, Jean-Louis Lebas procuration à Philippe Vanderbeken, Jean-François Varoqui procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne procuration à Alain Debureaux,

Secrétaire de séance : Jean-Paul HEMERY

Titre de la délibération : Attribution du marché de travaux 2025-T-0006 - Extension et réhabilitation du cabinet médical de Pas-en-Artois.

La séance ouverte, Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée Communautaire que lors de la réunion du 6 février 2025, les membres de l'Assemblée Communautaire avaient autorisé le Président à engager les travaux d'extension et de réhabilitation du cabinet médical de Pas-en-Artois.

Madame la Vice-Présidente explique aux membres de l'Assemblée Communautaire, qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée le 6 mai 2025 comprenant 6 lots sur la plateforme de dématérialisation marchespublics596280.fr et dans la Gazette Nord-Pas-de-Calais. La Commission des marchés publics s'est réunie en date du 3 juin 2025 pour l'ouverture des plis et en date du 17 juin 2025 pour émettre un avis sur l'attribution du marché.

Madame la Vice-Présidente rappelle que l'enveloppe prévisionnel des travaux était estimée à 220 132,25€ HT.

Au regard de l'analyse des candidatures et des offres du cabinet d'architecture AEDIFI, la commission des marchés publics a émis un avis favorable sur le classement des offres suivantes.

Ainsi, Madame la Vice-Présidente présente, aux membres de l'Assemblée Communautaire, les entreprises retenues :

- LOT N°1 Démolition Gros Œuvre VRD à l'entreprise PATOU de Foufflin Ricametz d'un montant de 66 562€ HT.
- LOT N°2 Ossature bois – couverture – étanchéité – bardage- menuiseries extérieures à l'entreprise MARCHOIX de Mondicourt d'un montant de 54 310,44€ HT.
- LOT N°3 Plâtrerie Isolation Menuiseries intérieures à l'entreprise Daniel GARCON de Saint Nicolas pour un montant de 29 394,97€ HT.
- LOT N°4 Climatisation réversible-ventilation Plomberie sanitaire à l'entreprise Etablissement REMY de Pas-en-Artois pour un montant de 8 505€ HT.
- LOT N°5 Electricité à l'entreprise Etablissement REMY de Pas-en-Artois pour un montant de 6 115€ HT.

- LOT N°6 Peinture Sols collés à l'entreprise VERET COULEURS DES HDF de Fresnes les Montauban pour un montant de 11 413,27€ HT.

En effet, leurs offres sont économiquement les plus avantageuses au regard des critères techniques exigés, le montant total du marché s'élève ainsi à 176 300,68€ HT.

Madame la Vice-Présidente poursuit en ajoutant qu'une modification du Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP) et notamment l'article 7.2 sur la révision des prix est nécessaire afin de préciser l'indice de révision des prix du marché, soit l'indice BT01 tous corps d'état base 2010 publié sur l'Insee. Ainsi que les modalités d'application. Le mois M0 sera la date de remise des offres des candidats. Un avenant sera rédigé et signé avec toutes les entreprises attributaires du marché afin d'acter ces modifications.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 18 juin 2025 l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché de travaux 2025-T-0006 « Extension et réhabilitation d'un cabinet médical à Pas-en-Artois aux sociétés suivantes :

LOT N°1 Démolition Gros Œuvre VRD	PATOU	66 562€ HT
LOT N°2 Ossature bois – couverture – étanchéité – bardage - menuiseries extérieures	MARCHOIX	54 310.44€ HT
LOT N°3 Plâtrerie Isolation Menuiseries intérieures	GARCON	29 394,97€ HT
LOT N°4 Climatisation réversible-ventilation-plomberie sanitaire	Etablissement REMY	8 505€ HT
LOT N°5 Electricité	Etablissement REMY	6 115€ HT
LOT N°6 Peinture Sols collés	VERET	11 413,27€ HT
MONTANT TOTAL DU MARCHE		176 300,68€ HT

- D'autoriser le Président à signer les marchés et les pièces afférentes à leurs exécutions et à leurs règlements.
- De signer un avenant N°1 avec chaque entreprise attributaire d'un lot pour préciser la clause de l'article 7.2 du CCAP.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/07/2025 et publication ou notification du 27/07/2025



Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le



ID : 062-200069482-20250626-D120A_2025-DE